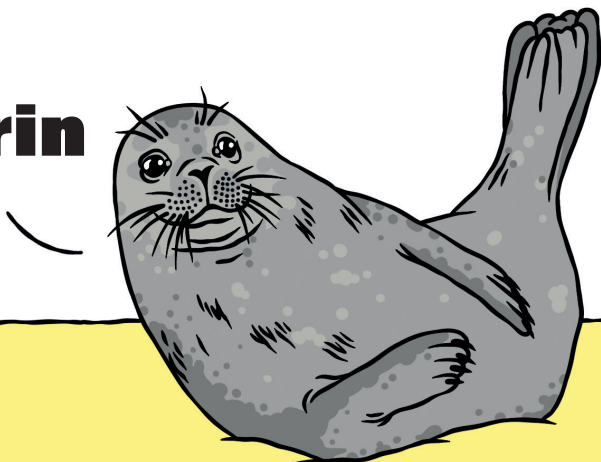


Phoque veau-marin

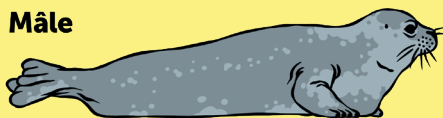


Femelle



1,40 m / 75 kg

Mâle



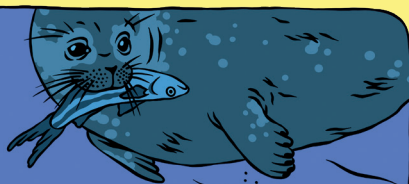
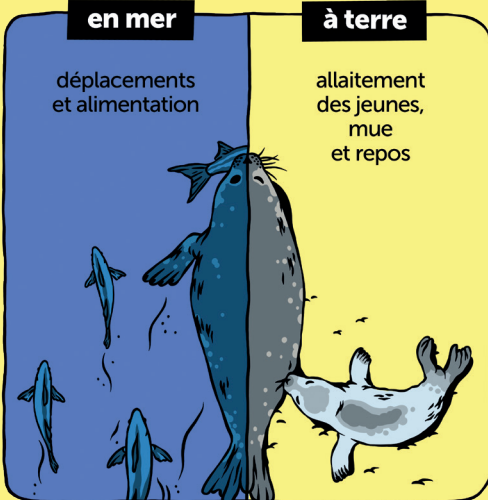
1,60 m / 90 kg

en mer

déplacements
et alimentation

à terre

allaitement
des jeunes,
mue
et repos



alimentation

Situé au sommet de la chaîne alimentaire, il ne fait l'objet d'aucune prédation dans nos eaux. Une tranquillité qui lui permet de s'adonner à la chasse au mulet, un poisson qu'il consomme à raison de 3 kg par jour.

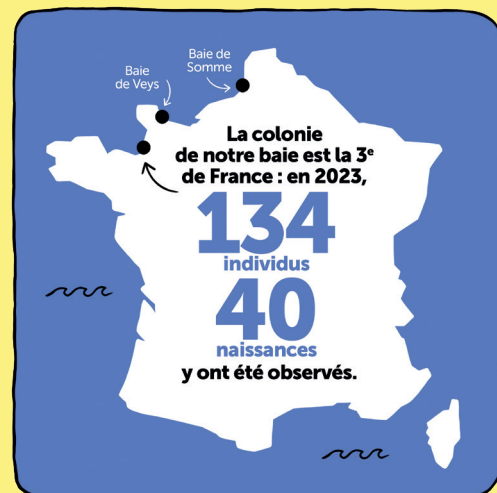
Baie de Veys
Baie de Somme

La colonie
de notre baie est la 3^e
de France : en 2023,

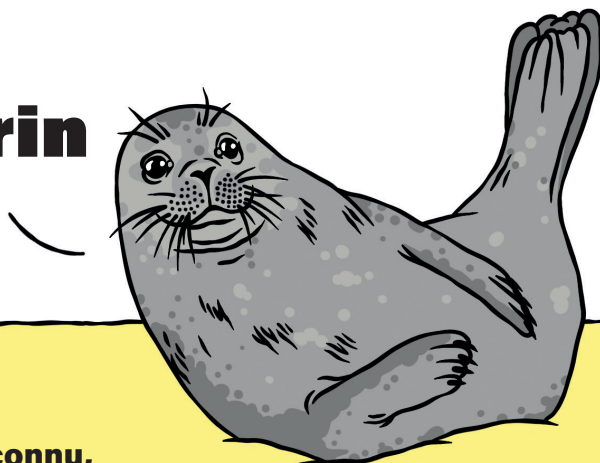
134
individus

40
naissances

y ont été observés.



Phoque veau-marin



**Si le Mont est le plus connu,
il n'est pas le seul résident de la Baie.**

De nombreuses espèces y ont élu domicile, pour quelques jours ou pour la vie. Lors de vos visites, c'est aussi leur cadre de vie que vous découvrez et traversez. **Et s'il est une espèce qui est ici chez elle, c'est le phoque veau-marin.**

VIGILANCE :

Cette espèce protégée est particulièrement sensible au dérangement. La femelle, perturbée par une présence humaine, peut s'enfuir sans son petit, alors condamné.

Lors de vos balades en baie, veillez à :

- Ne pas vous approcher à moins de 300 m d'un phoque allongé sur le sable
 - Tenir votre chien en laisse
 - Vous éloigner en cas de rencontre fortuite
 - Informer le Réseau National Echouages (05 46 44 99 10)
- en cas de découverte d'un phoque échoué, mort ou en difficulté. qui est ici chez elle, c'est le phoque veau-marin.

Ensemble, veillons sur les espèces de notre baie.